

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Disinfection
Révision : 03.01.2019
Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

XO Suction Disinfection

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

L' XO Suction Disinfection est un concentré exempt d'aldéhydes très efficace pour désinfecter, désodoriser, nettoyer et entretenir les systèmes d'aspiration, des crachoirs ainsi que tous les récupérateurs d'amalgame.

Catégories de produits [PC]

PCO - Autres
Désinfectants

Usages déconseillés

Néant, à l' utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Télécopie : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : XO CARE A/S, Håndværkersvinget 6, DK-2970 Hørsholm
N° de tél.: +45 7020 5511, N° de fax.: +45 7020 5510, info@xo-care.com, xo-care.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Corr. 1C ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1C ; Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection
Révision : 03.01.2019
Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)



Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P353 Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

XO Suction Désinfection contient composés d'ammonium quaternaires, composants nettoyeurs alcalins, complexants, agents antimoussants spéciaux, matières odorantes et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

Composants dangereux

DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489369-18 ; N°CE : 230-785-7; N°CAS : 7320-34-5

Poids : $\geq 3 - < 8 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N°CE : 226-901-0; N°CAS : 5538-94-3

Poids : $\geq 3 - < 5 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400

SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486762-27 ; N°CE : 200-573-9; N°CAS : 64-02-8

Poids : $\geq 3 - < 5 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332

CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N°CE : 287-089-1; N°CAS : 85409-22-9

Poids : $\geq 0,5 - < 1 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487136-33 ; N°CE : 215-181-3; N°CAS : 1310-58-3

Poids : $\geq 0,5 - < 1 \%$

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection
Révision : 03.01.2019
Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119519239-36 ; N°CE : 225-768-6; N°CAS : 5064-31-3
Poids : < 0,5 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 2 ; H351 Acute Tox. 4 ; H302 Eye Irrit. 2 ; H319
EUCALYPTOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119967772-24 ; N°CE : 207-431-5; N°CAS : 470-82-6
Poids : < 0,05 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Skin Sens. 1 ; H317

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Eau en aérosol Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection
Révision : 03.01.2019
Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les secouristes

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

Type de valeur limite (pays d'origine) TLV/STEL (F)

Valeur seuil : 2 mg/m³

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection

Révision : 03.01.2019

Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	0,68 mg/l
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	> 70 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	10,87 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	2,79 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	44,08 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	7,5 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Valeur seuil :	7,5 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Industriel) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	44 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Industriel) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	12,5 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	1,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection

Révision : 03.01.2019

Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Voie d'exposition :	D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8) Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	1,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	25 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	1 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	1 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1,75 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1,75 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection

Révision : 03.01.2019

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 09.01.2019

Valeur seuil :	0,5 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	5,25 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	3,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	5,25 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	3,5 mg/m ³

PNEC

Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) (DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5)
Valeur seuil :	0,05 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, libération temporaire) (DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5)
Valeur seuil :	0,5 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) (DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5)
Valeur seuil :	0,005 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) (DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5)
Valeur seuil :	50 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,0135 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,0014 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	1 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,1 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	3000 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	0,8 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACÉTATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection

Révision : 03.01.2019

Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Valeur seuil :	2,8 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, libération temporaire) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Valeur seuil :	1,6 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,28 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	0,95 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	57 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,93 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,093 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	3,64 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	0,364 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC terre, eau douce (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	0,182 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Intoxication secondaire) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Valeur seuil :	0,2 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	540 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection
Révision : 03.01.2019
Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : jaune

Odeur : Citron

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :	(1013 hPa)			non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	100	°C
Température de décomposition :	(1013 hPa)			non déterminé
Point éclair :				non applicable
Température d'ignition :				non applicable
Limite inférieure d'explosivité :				non applicable
Limite supérieure d'explosivité :				non applicable
Pression de la vapeur :	(50 °C)			non déterminé
Densité :	(20 °C)		1,07 - 1,1	g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3	%
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		100	Pds %
pH :			12 - 13	
pH :	(20 °C / 20 g/l)		10 - 10,5	
log P O/W :				non déterminé
Temps d'écoulement :	(20 °C)	<	12	s
Seuil olfactif :				non déterminé
Teneur en COV maximale (CE) :			6,6	Pds %
Liquides comburants :	Non applicable.			
Propriétés explosives :	Non applicable.			
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	Peut être corrosif pour les métaux.			

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Réaction au contact des acides: dégagement de chaleur.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction possible au contact des acides.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection
Révision : 03.01.2019
Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Acide

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	15151 mg/kg
Paramètre :	ETA (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg
Paramètre :	ETA (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLEAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg
Paramètre :	ETA (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg
Paramètre :	ETA (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	négligeable

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Par inhalation (vapeur)
Dose efficace :	333,3 mg/l
Paramètre :	CL50 (DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 1,1 mg/l
Méthode :	OCDE 403
Paramètre :	CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1000 - 5000 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection
Révision : 03.01.2019
Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Temps d'exposition : 6 h
Paramètre : CL50 (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Paramètre : CL50 (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 4,25 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE 403

Effet irritant et caustique

Oeil du lapin: pas irritant. Solution à 2 %. Méthode : OECD 405.

Sensibilisation

Cobaye: pas d'effet sensibilisant (solution à 2 %). Méthode : OECD 406.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune information disponible.

11.5 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 203
Paramètre : CL50 (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 0,35 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3)
Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 0,55 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : CL50 (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3)
Espèce : Poisson
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 0,1 - 1 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACÉTATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 951 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection

Révision : 03.01.2019

Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Paramètre :	CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	2040 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	0,28 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Espèce :	Gambusia affinis (Poisson moustique)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	80 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Espèce :	Poecilia reticulata (Guppy)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	165 mg/l
Temps d'exposition :	24 h
Paramètre :	CL50 (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (EUCALYPTOL ; N°CAS : 470-82-6)
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	102 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre :	NOEC
Espèce :	Poecilia reticulata (Guppy)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace :	1,1 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre :	EC50
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	1,1 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202

Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre :	NOEC
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection
Révision : 03.01.2019
Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Dose efficace : 0,26 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : ErC50
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : 4,42 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOEC
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 1,25 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 201

Toxicité bactérielle

Paramètre : EC50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 22 mg/l
Temps d'exposition : 0,25 h
Paramètre : EC50 (OXYDIPROPANOL ; N°CAS : 25265-71-8)
Espèce : Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 100000 mg/l
Temps d'exposition : 16 h
Paramètre : EC50 (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 7,75
Temps d'exposition : 3 h
Méthode : OCDE 209
Paramètre : EC50 (DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5)
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 3 h
Paramètre : EC10 (OXYDIPROPANOL ; N°CAS : 25265-71-8)
Espèce : Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 16 h

Toxicité des sédiments

Toxicité sur les organismes du sol

Toxicité aiguë pour le ver de terre

Paramètre : CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce : Toxicité aiguë pour le ver de terre
Dose efficace : 156 mg/kg
Temps d'exposition : 336 h
Méthode : OCDE 207

Toxicité terrestre

Toxicité pour les oiseaux

Toxicité pour les oiseaux (reproduction)

Paramètre : Toxicité pour les oiseaux (reproduction) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection
Révision : 03.01.2019
Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Espèce :	Colinus virginianus (caille blanche)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë et subchronique pour les oiseaux
Dose efficace :	1300 ppm
Temps d'exposition :	192 h
Paramètre :	Toxicité pour les oiseaux (reproduction) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3)
Espèce :	Anas platyrhynchos (canard colvert)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë et subchronique pour les oiseaux
Dose efficace :	> 2500 ppm
Temps d'exposition :	192 h

Effets dans les stations d'épuration

Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

12.2 Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

Biodégradation

Le produit est facilement biodégradable conformément aux critères de l'O.C.D.E. Méthode : OECD 301 D.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution connue ou prévue sur les compartiments environnementaux

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Adsorption/Désorption

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

Concentré/quantités plus importantes: 18 01 06* (désinfectant).

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1719

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Disinfection
Révision : 03.01.2019
Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM · HYDROXYDE DE POTASSIUM)

Transport maritime (IMDG)

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM CHLORIDE · POTASSIUM HYDROXIDE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM CHLORIDE · POTASSIUM HYDROXIDE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C5
Danger n° (code Kemler) : 80
Code de restriction en tunnel : E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger : 8

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8
Numéro EmS : F-A / S-B
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger : 8

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8 / -
Dispositions particulières : E 1
Étiquette de danger : 8

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Disinfection
Révision : 03.01.2019
Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Commission European
CED = Catalogue Européen des déchets
CEN = Comité européen de normalisation
CL50 = Concentration léthale médiane
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
CO₂ = Dioxyde de carbone
COV = Composés organiques volatils
CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)
DL50 = Dose léthale médiane
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA = Association international du transport aérien
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP
Mention H = Mention de danger SGH
NE = Norme Européenne
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONU = Nations Unies
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
UE = Union Européenne
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection

Révision : 03.01.2019

Date d'édition : 09.01.2019

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
